

**Procès-verbal de la réunion du CRT, secteur formation professionnelle  
tenue au centre administratif de Dolbeau-Mistassini  
le 13 octobre 2010 à 13 h 30  
sous la présidence de Annie Tremblay**

- 1. MOT DE BIENVENUE**  
François Jeanrie souhaite la bienvenue à tous.
- 2. PRÉSENCES**  
Annie Tremblay, Berthier Guay, Carol Martel, François Jeanrie, François Ouellet, François-Donald Simard, France Lapierre et Mario Simard.  
**Observateur** : Michel Tremblay.
- 3. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**  
France Lapierre propose l'acceptation de l'ordre du jour.  
VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 4. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 AVRIL 2010**  
Berthier Guay propose l'acceptation du procès-verbal de la réunion du 29 avril 2010.  
VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2010**  
**Au point 8. Dépôt des documents pour entente 190 jours**, Annie Tremblay précise que les documents ont été signés et acheminés au syndicat (joint au présent procès-verbal).  
**SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 29 AVRIL 2010**  
Aucun suivi n'est fait.
- 6. DÉPÔT TEMPS MOYEN**  
Annie Tremblay dépose le document (joint au présent procès-verbal).
- 7. DÉPÔT HEURES TRAVAILLÉES**  
Annie Tremblay dépose le document concernant les heures travaillées pour 2009-2010 (joint au présent procès-verbal). La partie syndicale demande certaines précisions concernant un grand nombre d'heures octroyées à des personnes non légalement qualifiées. La partie patronale mentionne qu'elle fera des vérifications auprès du ministère, ce qui permettrait à ces personnes d'obtenir un contrat.
- 8. DOCUMENT « TÂCHE DES ENSEIGNANTS EN FP »**  
La partie patronale dépose un document d'information au sujet de la tâche d'enseignement à la formation professionnelle. La partie syndicale reçoit le document et constate que certaines parties ne correspondent pas au texte de la convention. La partie patronale en fera la vérification. Mario Simard dépose à son tour la description de la tâche sous une autre forme, et ce, de façon simplifiée. Il demande des précisions à la partie patronale concernant l'encadrement et la récupération dans la tâche éducative des enseignants. Berthier Guay précise que l'encadrement et la récupération sont à l'horaire de l'enseignante ou de l'enseignant et qu'elle se fait sur une base hebdomadaire, entre autres en secrétariat, en comptabilité et en soudage-montage.

- 9. FRAIS DE SCOLARITÉ (PERFECTIONNEMENT FP)**  
Annie Tremblay dépose la liste des enseignants qui ont fait la demande de remboursement pour l'année 2009-2010 (jointe au présent procès-verbal).
- 10. DÉPÔT DOCUMENTS D'ÉVALUATION EN FP**  
Annie Tremblay mentionne qu'elle acheminera les documents à la partie syndicale afin que cette dernière puisse y faire des commentaires. France Lapière répond que la partie syndicale ne donnera pas suite à cette demande puisque pour le secteur jeunes, elle a fait plusieurs recommandations mais aucune d'entre elles n'a été retenue par la partie patronale, ce qui fait que la partie syndicale n'endosse nullement cette procédure.
- 11. DÉPÔT DE LA LISTE D'ANCIENNETÉ**  
Il y a dépôt du document (joint au présent procès-verbal).
- 12. DÉPÔT DE LA LISTE DE RAPPEL**  
Il y a dépôt de la liste de rappel (jointe au présent procès-verbal).
- 13. EMPRUNTS ET PRÊTS DE CARTES**  
Michel Tremblay mentionne que cette liste pourra être acheminée au syndicat après le 1<sup>er</sup> novembre 2010.
- 14. ENTENTE LOCALE**  
Les parties patronale et syndicale ont pour objectif que la rédaction et l'impression finales, qui sont du ressort de la commission scolaire, aient lieu d'ici la fin décembre 2010.
- 15. VARIA**  
Aucun point n'est traité en varia.
- 16. DATE DES PROCHAINES RENCONTRES**  
Les prochaines rencontres auront lieu au centre administratif de Dolbeau-Mistassini à 9 h aux dates suivantes : 17 février et 28 avril 2011.
- 17. LEVÉE DE LA RENCONTRE**  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h.